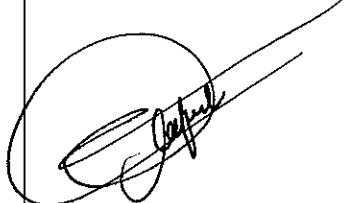


**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Ou Houmoudou Mahamadou	Dircab	PRN	


Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
BETY ALI	Haut commissaire	HC3N	

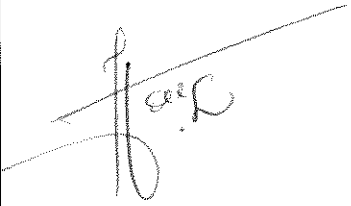
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
HASSOUMI HASSOUMI	Ministre	Ministère des Finances	

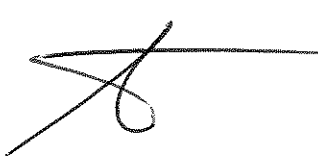
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Abdelkaye Oumma et Abamet	Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement	Ministère de l'Équipement	

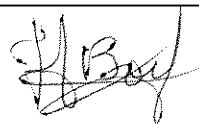
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme FODI HALIMA	Chargée de la Formation CONGAFEN	CONGAFEN	


Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Muhammad Elback Zeinbou Tari Beako	Ministre	MPF/PE	


Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
DJARRI MAHAMANE SALISSOU	DIRECTEUR DE CABINET DU MESU/DD	MESU/DD	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	

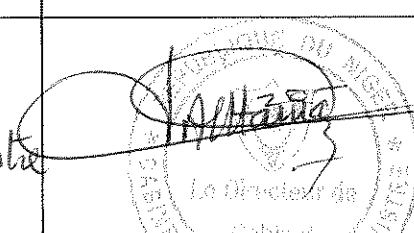
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
AA AMOU SOULEY Hamadou	Directeur de Cabinet	Cabinet du Premier Ministre	

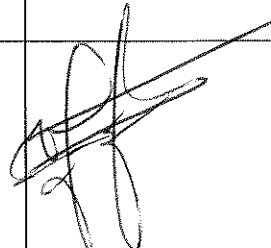
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bagna Djibo	PRÉSIDENT	PEP/A	

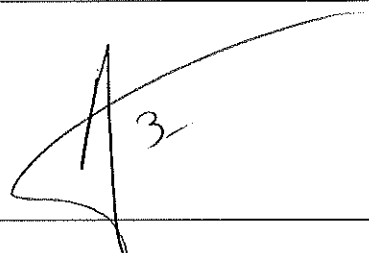
Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que MCA-Niger a conclu un Contrat N°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 avec STUDI INTERNATIONAL en date du 7 septembre 2017, pour la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD), d'Impact Environnemental et Social (EIES), avec option pour la supervision des travaux pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Konni ;
- 3) **CONSIDERANT** que la durée de la tranche ferme du Contrat a été prorogée par un Avenant N°1 signé le 26 mars 2018, par un Avenant N°2 signé le 16 mai 2018, et par un Avenant N°3 signé le 5 juillet 2018, pour un délai additionnel de 48 jours, 50 jours et 54 jours respectivement, portant ainsi la date d'expiration du Contrat au 28 août 2018 ;
- 4) **CONSIDERANT** que les deux parties ont besoin d'un délai supplémentaire pour, d'une part, parachever les livrables de la tranche ferme en cours et, d'autre part, finaliser les négociations engagées pour la mise en œuvre de la tranche optionnelle du Contrat ;
- 5) **CONSIDERANT** que MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL ont ainsi convenu, conformément aux dispositions de l'Article CG 16.3 des Conditions Spéciales du Contrat, de proroger une quatrième fois la durée de la tranche ferme du Contrat d'un délai additionnel de 45 jours, par la signature d'un Avenant N°4 en date du 28 août 2018 ;
- 6) **EN CONSEQUENCE, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :**

RESOLUTION SPECIALE N°013/08-2018/MCA-Niger : « Le Conseil d'administration approuve l'Avenant N°4 au Contrat n°DP/UC-PMC/Niger/QCBS/04 entre MCA-Niger et STUDI INTERNATIONAL portant prolongation dudit Contrat de 45 jours. »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Kané A - Boulama	Amesie	Plan	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.